

RENCONTRE CABINET TILLIEUX-PACTE POUR L'EMPLOI

RÉUNION DU 5/07/2016

05/07 /2016

Présents : Olivier Jusniaux et Sébastien Lemaître (Cabinet Tillieux), Fabiola Frippiat (FILE), Farah Ismaïli (CESSOC), Pierre Malaise (CESSOC), Marie-Claire Sepulchre (FEDOM), Dominique Van de Sype et Sophie Vassen (UNIPSO)

Secrétariat : Sophie Vassen

La rencontre a été initiée par l'UNIPSO à la suite de la sortie du Pacte afin d'apporter des éclaircissements sur le contenu du Pacte, envisager ensemble la méthodologie et l'agenda pour la mise en œuvre du Pacte.. C'est également l'occasion de faire le point sur la réforme des aides à l'emploi et les mesures en cours de construction.

RÉORGANISATION DES AIDES À L'EMPLOI

Les mesures suivantes devront entrer en vigueur en même temps:

RÉFORME APE GÉNÉRALE

La révision du décret devant mener à la simplification du dispositif (forfaitarisation) devrait passer en 1^{ière} lecture en octobre 2016. La volonté du cabinet est une entrée en vigueur en 2017 (avril) lors d'une date anniversaire ONSS.

Les chiffres obtenus actuellement sont ceux de 2015. C'est sur ces chiffres que devrait se baser le cabinet pour le calcul des forfaits. Sauf si la rédaction prend plus de temps et obtention des chiffres de 2016.

Les arrêtés devraient sortir entre novembre et décembre.

Le secteur à profit social peut remettre des contributions sur cette forfaitarisation et être reçu par le cabinet mais aucune concertation ne sera mise en place.

Les emplois octroyés dans le cadre du Plan Marschal 2.vert seront comptabilisés dans l'APE général.

RÉFORME DES APE POUVOIRS LOCAUX

Définition du périmètre budgétaire en cours. Il s'agit d'une négociation qui prendra du temps et exige une confidentialité.

APE ROTATIFS

Les APE rotatifs seront octroyés pour 3 ans max pour des politiques spécifiques décidées par le Gouvernement. Ils découleront du décret sur l'APE général.

SECTEURS TESTS

- CISP

Ref. : 2016-07-05_APE_Rapport Unipso_Compte rendu rencontre Tillieux

- Tourisme
- Jeunesse
- Education permanente

Pour ces 2 derniers secteurs, une rencontre est prévue à la suite du gouvernement conjoint du 14 juillet avec la Ministre de tutelle. Sera abordé également ce jour la question des emplois jeunes N-M.

Les secteurs tests serviront à établir le périmètre de la complémentarité avec le ministre de tutelle. L'intervention du ministre de tutelle sera définie à ce moment-là. Ils se baseront sur le décret APE général pour la mise en place de la forfaitarisation.

CONTRAT INSERTION JEUNES

Le décret traduit les lignes générales établies dans le Pacte et sera décliner dans les arrêtés.

Pour le secteur non marchand, il s'agit d'octroyer une majoration sous forme d'APE (équivalent de 3 points=700€/mois) en cas d'engagement de jeunes de moins de 25 ans. Cette majoration ne sera pas accompagnée de réduction de cotisation sociale. Ces points sont destinés au financement de l'emploi du jeune et sont donc attribués pour le travailleur.

Pour les employeurs qui ne disposent pas de décision APE, l'octroi de ces 3 point sera possible. Quid d'une possibilité d'une activation comme pour le secteur marchand ? Pas de réponse claire obtenue. La question du terme majoration est posée et apparemment le cabinet n'avait pas envisagé la situation des employeurs ne bénéficiant d'APE.

Il faut également prendre en considération ce que le pouvoir de tutelle subsidiant autorise afin que les 700€ octroyés via des points APE ne soient pas déduits de la subvention octroyée par le ministre de tutelle, étant entendu qu'on ne dépasse pas une subsidiation de 100% de l'emploi. Et, ce afin d'éviter une perte d'attractivité de la mesure.

L'accompagnement sera pris en charge par le FOREM. Le financement de cet accompagnement se fera sous la forme d'engagement de coach au FOREM ou d'un financement des MIRE pour cet accompagnement.

Cette mesure entrera en vigueur en concomitance avec la réforme des APE.

Il s'agit bien d'un contrat tremplin et qui doit être perçu comme tel. Il s'agit d'une volonté du gouvernement.

En ce qui concerne les emplois jeunes du non-marchand, une discussion sera menée avec la Ministre Greoli. Il s'agira de maintenir l'emploi (mesures d'extinctions).

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR L'APE ET LE CONTRAT D'INSERTION

L'ensemble de ces mesures devront voir le jour en même temps et sont envisagées de manière concomitante. Seule la question des secteurs tests pourra être réglée plus tard.

L'UNIPSO relaie les questions, les remarques, les inquiétudes auprès du cabinet qui pourra en tenir compte dans sa rédaction du décret sur l'APE général.

Les nouvelles décisions APE seront soit des APE rotatifs soit des APE insertion jeunes.

Il sera veiller à l'étanchéité des enveloppes entre les secteurs (marchand, non marchand et public) et si un mesure doit voir le jour avant l'autre, l'enveloppe de chacun ne doit pas en être impactée.

RÉDUCTION TRAVAILLEURS ÂGÉS

L'extension de cette mesure à l'ensemble du non-marchand (extension aux catégories 2 et 3) est à l'étude. Pour l'évaluation budgétaire l'UNIPSO signale que la base de calcul est très différente selon que prenne en compte la catégorie 1 ou la catégorie 2. Il est important de considérer aussi les catégories 2 et 3 pour faire une projection financière fiable.

PLACES DE STAGE EN ALTERNANCE

Pour le cabinet, sa volonté est de se centrer sur l'alternance stricto sensu. Pour le reste des stages, il ne s'agit pas d'alternance. L'UNIPSO rappelle les différents types de stage, la concurrence entre les types de stage et le peu de moyens disponibles pour la prise en charge de ces stagiaires.

Pour développer l'alternance dans le secteur à profit social, il est nécessaire de développer des filières compatibles avec les réalités de terrain. Le cabinet se montre intéressé à ouvrir une discussion sur le sujet.

INCITANTS FINANCIERS À LA FORMATION CONTINUE DES TRAVAILLEURS

Le chèque est ouvert aux asbl pour autant qu'un financement provienne du secteur à profit social. Il est suggéré de revoir les aides disponibles pour le secteur et dans les secteurs afin de voir ce qui pourrait être dédiés à des chèques.

Une solution hybride selon les secteurs est-elle envisageable ? Il est préférable d'avoir un système commun à l'ensemble du secteur non-marchand.

ORIENTATION

Un travail sur les métiers d'avenir est en cours dans les IBEFE. Au sein de l'IBEFE de Namur, un pôle de synergie a été mis en place sur les métiers de l'aide et des soins. Ces métiers sont en cours de révision et sont à considérer comme métier d'avenir au vu des besoins des services en lien avec le vieillissement de la population.

Ces travaux doivent pouvoir être répercutés auprès des autres IBEFE car la problématique du vieillissement et de sa prise en charge est transversale au niveau de la Wallonie. Il est prévu que la discussion soit protégée au niveau de la plate-forme des IBEFE.

L'UNIPSO veut contribuer à la rédaction de la liste des métiers d'avenirs.

AGENDA

Prochaine rencontre avec le cabinet Tillieux est fixée le 29 août à 14h.